

Révisé janvier 1987

# Le Programme Entreprise Atlantique



c'est la croissance par l'essor de l'entreprise



Gouvernement  
du Canada

Expansion industrielle  
régionale

Government  
of Canada

Regional Industrial  
Expansion

Canada



# Le Programme Entreprise Atlantique

## Une nouvelle association du gouvernement et du secteur privé

C'est en se fondant sur le *partenariat* avec l'entreprise privée et pour encourager l'expansion économique à long terme de cette région, que le gouvernement du Canada a créé le Programme Entreprise Atlantique (PEA).

Le programme a été réaménagé et simplifié, de sorte qu'il est maintenant accessible à un plus grand nombre d'entreprises.

Les entreprises qui se qualifient reçoivent de l'aide pour investir dans la région de l'Atlantique.

*Le Programme Entreprise Atlantique offre aux entreprises qui se qualifient deux façons de stimuler leur expansion soit en réduisant les coûts d'emprunt, soit en accordant une assurance-prêt. Ainsi les nouveaux capitaux disponibles grâce au PEA pourront servir à la création d'entreprises ou à leur expansion.*

Le PEA propose l'aide du gouvernement fédéral aux entreprises appartenant à une large variété de secteurs de l'industrie. Il complète d'autres programmes du MEIR, tels le programme de développement industriel et régional, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et les ententes auxiliaires entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le Programme Entreprise Atlantique, secondé par un conseil composé d'entrepreneurs de la région chargés

d'examiner les projets, vise à stimuler l'essor des entreprises et à assurer, ainsi, la création d'emplois pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique.

**Deux types d'aide sont offerts :**

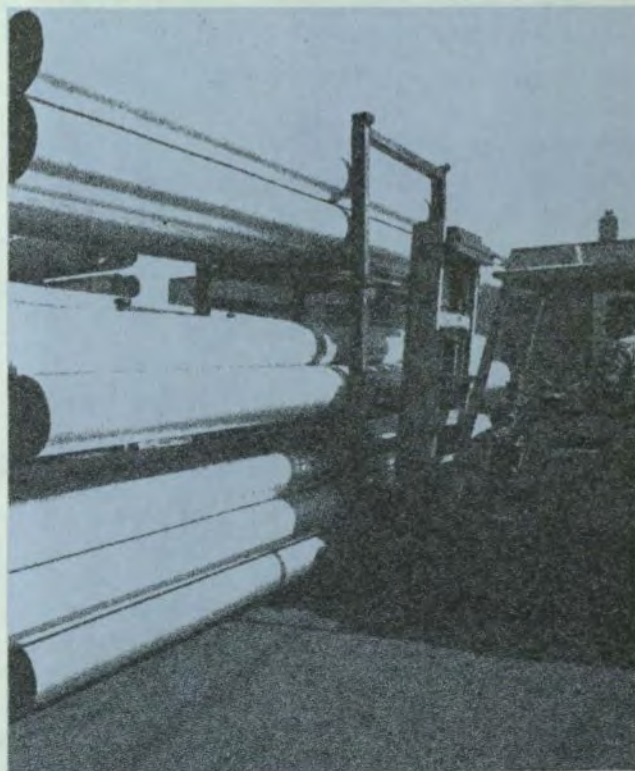
**l'assurance-prêt et la prise en charge d'une partie de l'intérêt.**

**Coûts d'emprunt très bas**

grâce à des réductions du taux d'intérêt, jusqu'à 6 points de pourcentage sur les nouveaux prêts à terme destinés à réaliser un projet dans un secteur admissible.

**Assurance-prêt spéciale**

85 % d'assurance sur les nouveaux prêts à terme destinés à réaliser un projet dans un secteur admissible.





# Éléments du Programme

## Prise en charge d'une partie de l'intérêt – pour les nouveaux prêts à terme de 25 000 \$ et plus.

Aux termes du PEA, des contributions sont offertes aux entreprises pour la prise en charge ou de la réduction des taux d'intérêt, et ce, jusqu'à un maximum de 6 points de pourcentage sur les nouveaux prêts à terme pour les projets approuvés.

Ainsi, lorsque l'emprunteur devrait normalement payer 13 % d'intérêt, cette réduction lui permet de faire baisser ce taux jusqu'à 7 %.

On peut faire une demande pour une assurance-prêt ou pour une prise en charge d'intérêt, ou pour les deux à la fois. Les prêts en vue d'une fusion, d'une acquisition ou d'un refinancement ne sont pas admissibles à ce programme d'aide.

**Assurance-prêt** – pour les nouveaux prêts à terme de 100 000 \$ et plus. Le PEA offre au prêteur qui se qualifie une assurance de 85 % sur le prêt destiné à un nouvel investissement pour un projet admissible. Des frais annuels de 1 % sur le montant assuré sont exigés de l'organisme prêteur.

## Une large variété d'entreprises admissibles appartenant à divers secteurs de l'industrie

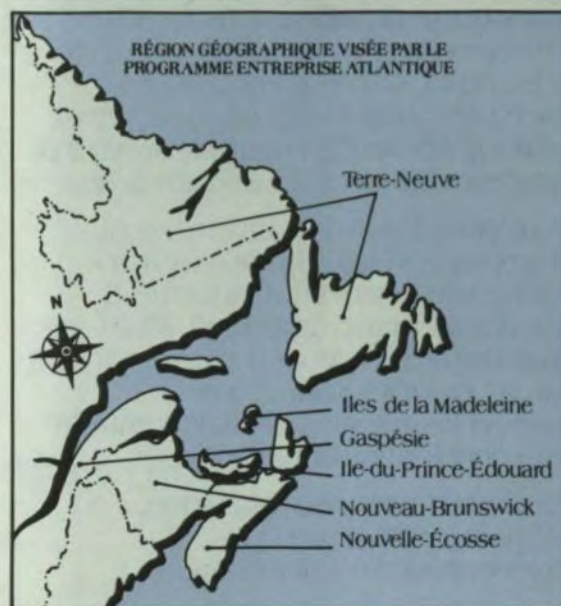
- Aquiculture
- Établissements commerciaux de recherche et de développement
- Industrie des services au commerce transitaire
- Exploitation forestière

- Industries manufacturières
- Exploitation minière
- Services à l'industrie et au secteur des richesses naturelles
- Entreposage et emmagasinage
- Tourisme

Pour une liste plus complète des secteurs admissibles, consultez le règlement et les modalités du PEA. On peut en obtenir un exemplaire en s'adressant au bureau du MEIR le plus proche.

## Nouvelles entreprises et entreprises en expansion de la région de l'Atlantique

Le Programme Entreprise Atlantique s'intéresse à des projets réalisés dans les provinces suivantes : Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ile-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick; il vise aussi, au Québec, la région de la Gaspésie y compris le comté de Kamouraska, et les îles de la Madeleine.



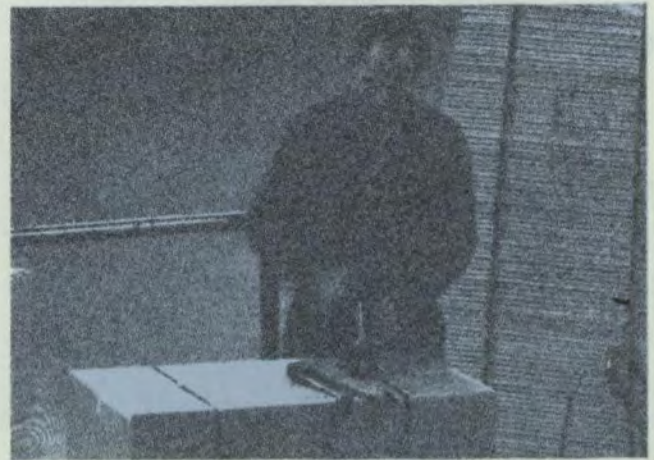


## Projets admissibles

On entend par projet : l'établissement, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise dans un secteur admissible. Les projets destinés au secteur touristique doivent avoir suffisamment d'envergure et de portée pour attirer les touristes, en provenance des autres régions du Canada et de l'étranger.

Une aide peut être offerte aux projets qui ne pourraient être réalisés autrement. Ces projets doivent contribuer de façon importante à l'économie de la région de l'Atlantique et du Canada.

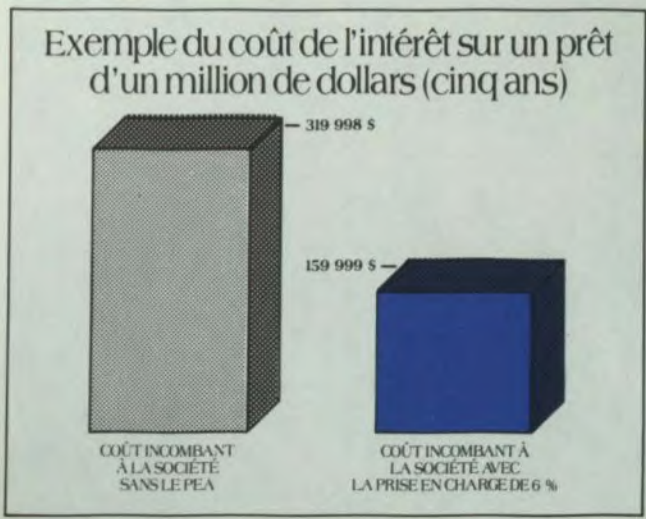
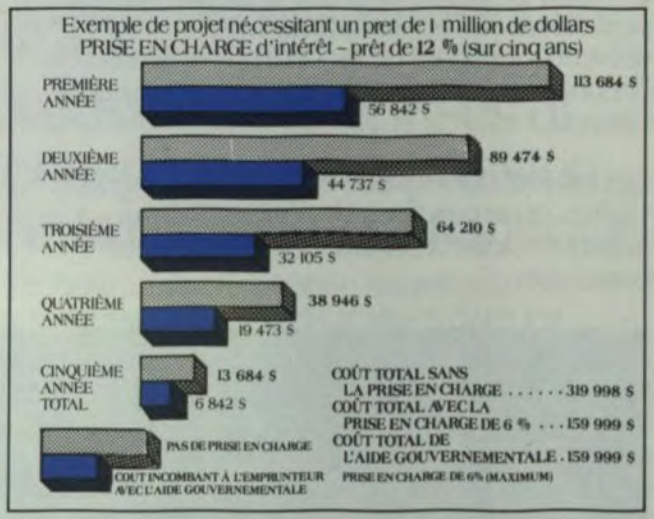
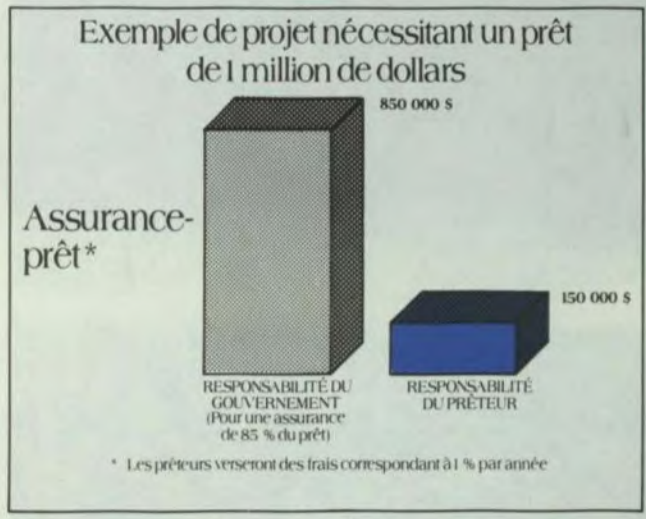
Les projets doivent être économiquement viables et ne pas avoir de répercussions négatives, telle la saturation d'un secteur particulier.





# Critères généraux du programme

Augmentez vos possibilités d'emprunt et réduisez vos frais d'intérêt.



Prise en charge de l'intérêt jusqu'à 6 points de pourcentage

Assurance-prêt de 85 %

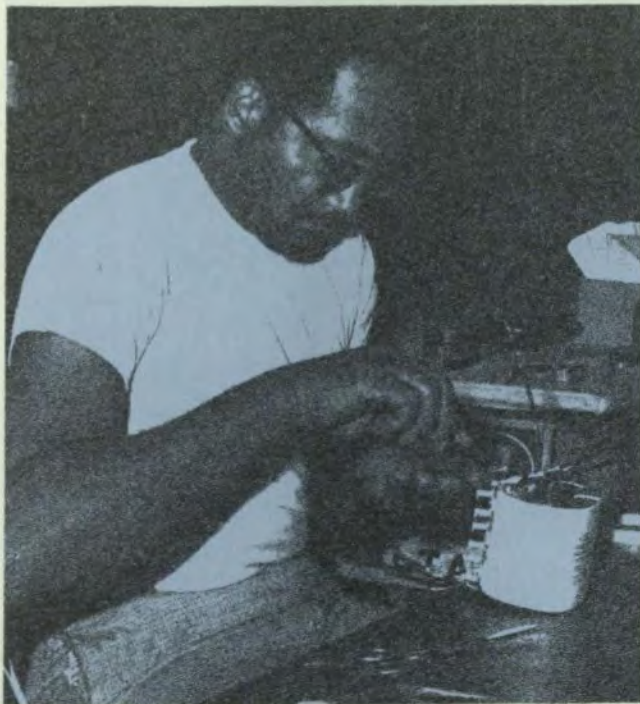


## Traitement rapide/portée élargie

On a simplifié le Programme Entreprise Atlantique afin de réduire la paperasserie et de traiter les demandes plus rapidement. Les seuils d'admissibilité pour les prêts ont été réduits afin de rendre le programme accessible à un plus grand nombre d'entreprises qu'auparavant.

## Requérants

Les personnes, les associations, les coopératives et les entreprises peuvent faire une demande auprès du PEA. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont exclus de ce programme, de même que les personnes morales contrôlées par ces derniers, telles les sociétés de la Couronne, les sociétés et leurs filiales.



## Prêteur admissible

Aux termes du PEA, les prêts peuvent être consentis par des organismes privés; par exemple, une banque, une coopérative, une société de fiducie, une société de prêts, une compagnie d'assurances ou une caisse de retraite.

## Avoir propre

Une participation ou un montant raisonnable d'avoir propre doit contribuer au financement du projet.

## Date limite

Aucune aide ne sera accordée aux termes du PEA, si la demande est reçue après le 31 décembre 1990.





# Conseil du Programme Entreprise Atlantique

Le Conseil du Programme Entreprise Atlantique est un conseil composé d'entrepreneurs de la région, nommés par le ministre de l'Expansion industrielle régionale pour étudier les projets et faire des recommandations sur le montant d'aide à accorder.

Le Conseil, qui comprend des représentants de chacune des provinces, se penchera également sur toutes les questions d'administration du Programme Entreprise Atlantique.

## Demande en vertu du Programme Entreprise Atlantique

Pour en savoir davantage sur le Programme Entreprise Atlantique on peut composer sans frais le numéro 1-800-561-7862 (au Canada). De l'extérieur du Canada on peut nous rejoindre au numéro 1-506-857-6708.

Des formulaires de demande soit pour l'assurance-prêt, soit pour la prise en charge d'une partie de l'intérêt par le PEA, sont disponibles dans tous les bureaux régionaux du MEIR. Se reporter à la liste ci-jointe.

---

### Terre-Neuve

Immeuble Parsons  
90, avenue O'Leary  
C.P. 8950  
Saint-Jean (T.-N.)  
A1B 3R9  
Tél.: (709) 772-4917

Bureaux auxiliaires:  
Corner Brook  
Tél.: (709) 637-4477  
Happy Valley—Goose Bay, Labrador  
Tél.: (709) 896-2741

---



---

### Île-du-Prince-Édouard

Bureau 400, 4<sup>e</sup> étage  
Confederation Court Mall  
134, rue Kent, C.P. 1115  
Charlottetown (Î.-P.-É.)  
CIA 7M8  
Tél.: (902) 566-7400

---

### Nouvelle-Écosse

C.P. 940, succursale M  
1496, rue Lower Water  
Halifax (N.-É.)  
B3J 2V9  
Tél.: (902) 426-2018

Conseil d'Entreprise du Cap-Breton  
Sydney  
Tél.: (902) 564-3614

---

### Nouveau-Brunswick

Immeuble Assomption  
770, rue Main  
C.P. 1210  
Moncton (N.-B.)  
E1C 8P9  
Tél.: (506) 857-6400

Bureaux auxiliaires :  
Bathurst  
Tél.: (506) 548-8907  
Fredericton  
Tél.: (506) 452-3134

---



---

**Québec**

Bureau 3800  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria  
C.P. 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8  
Tél.: (514) 283-8185/1-800-361-5367

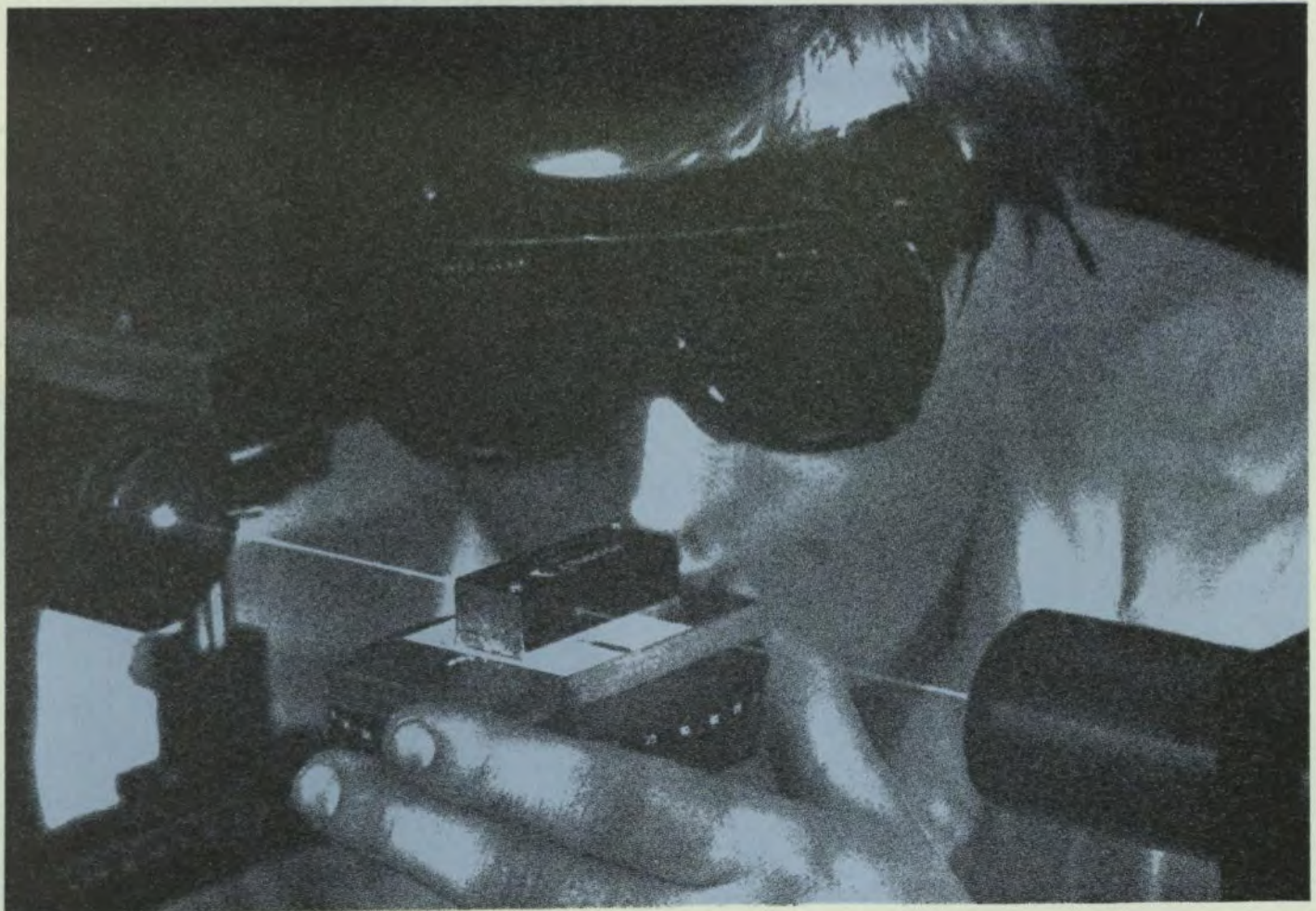
**Bureaux auxiliaires:**

Alma  
Tél.: (418) 668-3084/1-800-463-9808

**Drummondville**

Tél.: (819) 478-4664/1-800-567-1418  
**Québec**  
Tél.: (418) 648-4826/1-800-463-5204  
**Rimouski**  
Tél.: (418) 722-3282/1-800-252-9073  
**Sherbrooke**  
Tél.: (819) 565-4713/1-800-567-6084  
**Trois-Rivières**  
Tél.: (819) 374-5544/1-800-567-8637  
**Val-d'Or**  
Tél.: (819) 825-5260/1-800-567-6451

---







---

### Ontario

Bureau 4660  
1, First Canadian Place  
C.P. 98  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1  
Tél.: (416) 365-3737

Bureaux de district :  
Sud-ouest (London)  
Tél.: (519) 679-5820  
Nord-est (Sudbury)  
Tél.: (705) 675-0711  
Nord-ouest (Thunder Bay)  
Tél.: (807) 623-4436  
Est (Ottawa)  
Tél.: (613) 993-4963

---

### Manitoba

Bureau 608  
330, Avenue Portage  
C.P. 981  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 2V2  
Tél.: (204) 949-6182

Bureau auxiliaire :  
Thompson  
Tél.: (204) 778-4486

---

### Saskatchewan

6<sup>e</sup> étage  
105, 21<sup>e</sup> Rue est  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0B3  
Tél.: (306) 975-4400

Bureaux auxiliaires :  
Regina  
Tél.: (306) 780-6108  
Prince-Albert  
Tél.: (306) 764-6800





---

**Alberta**

Immeuble Cornerpoint  
505-10179, 105<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3S3  
Tél.: (403) 420-2944

Bureau auxiliaire :  
Calgary  
Tél.: (403) 292-4575

---

**Colombie-Britannique**

C.P. 49178  
Bentall Tower 4  
1101-1055, rue Dunsmuir  
Vancouver (C.-B.)  
V7X 1K8  
Tél.: (604) 666-0434

Bureaux auxiliaires :  
Victoria  
Tél.: (604) 388-3181  
Prince-George  
Tél.: (604) 562-4451

---

**Territoires du Nord-Ouest**

Sac postal 6100  
Yellowknife (T.N.-O.)  
X1A 1C0

Tél.: (403) 920-8571

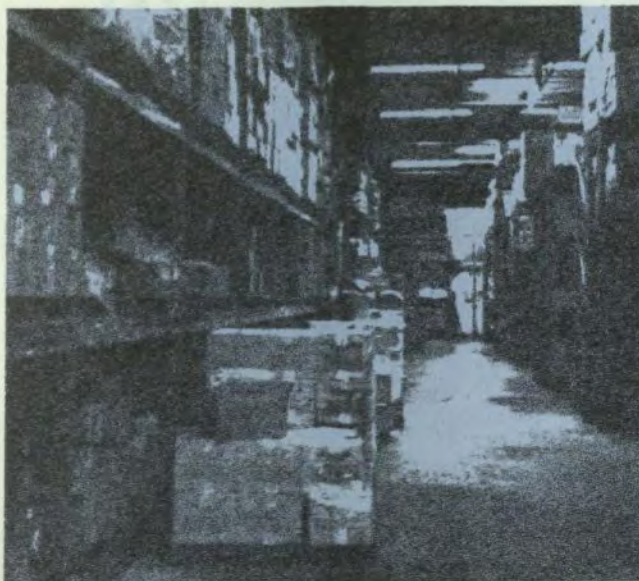
---

**Yukon**

301-108, rue Lambert  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 1Z2

Tél.: (403) 668-4655

---





# Le Programme Entreprise Atlantique



---

Atlantic Enterprise Program

---

Programme Entreprise Atlantique

---

c'est la croissance par l'essor de l'entreprise